



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 98/2026
du Conseil communautaire
Séance du 1^{er} juin 2026

Date d'envoi de la convocation = 26 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 77

Nombre de conseillers présents : 56

Nombre de conseillers absents : 21

Nombre de votants : 63

L'an deux mille vingt-six, le premier juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis au forum de Laudun-L'Ardoise, sous la présidence de M. Christophe SERRE, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : ANGELOZ Luc, AUBANEL Guy, AUGUSTIN Philippe, BARRIEU VIGNAL Sylvie, BAYART Sébastien, BERTRAND Pascale, BIALLET David, BOUIS Caroline, BROCHE Jérôme, CARMINATI Jérôme, CASTOR Raphael, CHENIVESSE Hélène, CLEMENTE Cédric, CORBA Sébastien, CREYSSON Yves, DAHMANI Naima, DUCROS Bernard, EISELE Michel, ESQUER Olivier, GANDON Arnaud, GAYTE Jocelyne, GIANNOTTI Jean-Marc, GIOLBAS Elisabeth, GOURRET Patrice, HERBE Véronique, JACKEL Jérôme, JOUVE Olivier, LACOUSSE Nathalie, LAURENS Jean-Marie, LEFRANC Sarah, LORIC Karima, MAHLER Fred, MARCELLIN stephane, MERCIER Julie, MISSOUR Gérald, MOSSAND Guillaume, MUCCIO Christine, NADAL Laurent, NICOLET Alain, PALISSE Patrick, PARADIS Gislaïne, PETITJEAN Elian, PEYRIERE Pascal, PHILIP Claude, PISSAS Alexandre, PRAT Patrice, RIEU José, ROCA Benjamin, ROCHÉ Charles-Henri, SABATON Marjorie, SALAU Claude, SEGAL Valère, SERRE Christophe, TEDESCHI Marie-Laure, TRICHOT Benoit, VANDEMEULEBROUCKE Brigitte

Absents/Procurations : BAGUR Marie-Laure (procuration à SEGAL Valère), BERGONZI Margaux, BETTON Thomas, BODI Trinité, BORDES Pascale, CALLEJON Gaétan, COSTA Ludivine, COUSTON Maxime, DANIEL Georges (procuration à HERBE Véronique), DAUDE Denis, DEY Christine, DI-ROLLO Ludovic (procuration à David BIALLET), EUTEDJIAN Claudine (procuration à Patrice GOURRET), FRENEIX Marie-Laure (procuration à Philippe AUGUSTIN), HAGEAUX Audrey, LIANES Pédro, MARQUES Léopoldina, MORELLI Jean-Louis, RANDRIANASOLONANDRASANA Vérah (procuration à CARMINATI Jérôme), ROBELET Olivier (procuration à SABATON Marjorie), ROUX Olivier,

Secrétaire de Séance : Benoit TRICHOT

OBJET : Désignation des représentants de l'Agglomération Communes et collectivités Forestières du Gard

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-33 relatif à la désignation de membres du Conseil municipal au sein d'organismes extérieurs, ainsi que son article L.2121-21 relatif aux modes de scrutins,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-1 prévoyant que les dispositions du chapitre Ier du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives au fonctionnement du Conseil municipal sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale,
Vu les statuts de l'association « Communes et collectivités forestières du Gard »,

Considérant que pour donner suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient, pour la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, de désigner ses nouveaux représentants au sein d'organismes extérieurs,

Considérant que le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations au sein d'organismes extérieurs, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin, et peut donc procéder à main levée,

Considérant la nécessité de procéder à la désignation des représentants de l'Agglomération au sein de l'association « Communes et collectivités forestières du Gard »,

Considérant qu'il a été procédé à un appel de candidatures pour désigner des représentants au sein de cet organisme extérieur,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De ne pas procéder au scrutin secret pour désigner des représentants au sein de l'association « Communes et collectivités forestières du Gard »,
- De désigner Patrick Palisse en qualité de représentants de l'Agglomération au sein de l'association « Communes et collectivités forestières du Gard »

Fait et délibéré à Laudun-L'Ardoise, le 1er juin 2026.

Le Président
Christophe SERRE

Le Secrétaire de Séance

Benoit TRICHOT

